MINISTERE DE L'EDUCATION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS

Présentation du système éducatif en Polynésie française

- Des compétences partagées
- Un service dédié : la DGEE
- La Charte de l'éducation de la Polynésie française
- Les chiffres clés du système éducatif polynésien
- Focus sur des actions ciblées
- Les risques majeurs
- Le kit des contacts pour la rentrée

DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS

DES COMPETENCES PARTAGEES ENTRE L'ETAT ET LA POLYNESIE FRANÇAISE

La Polynésie française est une collectivité d'outre-mer dotée d'un statut d'autonomie

- **Compétences élargies de la Polynésie française** (ex : fiscalité, droit du travail, éducation, économie, fonction publique…), l'Etat demeurant compétent dans les matières qu'il a réservé (ex : maintien de l'ordre, libertés publiques, état des personnes…)

- **Organisation institutionnelle particulière** : président de la Polynésie française ; conseil des ministres (gouvernement) ; assemblée de la Polynésie française ; conseil économique, social et culturel ; hymne ; drapeau

- **Spécialité législative** : dans les matières de la compétence de l'Etat, les lois et règlements métropolitains ne s'appliquent en Polynésie française que si une mention expresse le prévoit (sauf exception)

- **Elaboration de textes réglementaires dans les domaines de compétence de la Polynésie française** dans le respect de la Constitution et des principes généraux du droit : adoption de « lois du pays » dans le domaine de la loi (article 34 de la Constitution), de délibérations, d'arrêtés. La Polynésie française n'est pas soumises aux dispositions législatives nationales dans les matières qui relèvent de sa compétence.

REUNION D'ACCUEIL DES PERSONNELS MAD 2019

DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS

DES COMPETENCES PARTAGEES ENTRE L'ETAT ET LA POLYNESIE FRANÇAISE

- **Compétences de la Polynésie française** :

  - enseignement du premier et du second degrés;
  - enseignement supérieur non universitaire;
  - Inspection pédagogique du premier degré;
  - création et délivrance de diplômes territoriaux;
  - organisation matérielle des examens conduisant à la délivrance des titres et diplômes nationaux.

- **Compétences de l'Etat** :

  - gestion des carrières de fonctionnaires d'Etat;
  - Inspection pédagogique du second degré
  - enseignement universitaire;
  - collation et délivrance des grades, titres et diplômes nationaux.

REUNION D'ACCUEIL DES PERSONNELS MAD 2019

DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS

DES COMPETENCES PARTAGEES ENTRE L'ETAT ET LA POLYNESIE FRANÇAISE

La convention n° 99-16 du 22/10/2016 fixe les modalités de collaboration entre l'Etat et la Polynésie française :

→ **D'une logique de moyens à une logique d'objectifs**

Participation de l'Etat aux dépenses liées au système éducatif de la Polynésie française

- Mise à disposition du personnel d'inspection (IEN), personnel de direction, personnel enseignant, non enseignant
- Participation aux dépenses de fonctionnement dont le transport scolaire
- Participation aux dépenses d'investissement (collèges, lycées)

→ **Dialogue de gestion**

Participation de la Polynésie française à la mise en œuvre des compétences de l'Etat

- Organisation des examens conduisant à la délivrance des diplômes nationaux

REUNION D'ACCUEIL DES PERSONNELS MAD 2019

DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS

DES COMPETENCES PARTAGEES ENTRE L'ETAT ET LA POLYNESIE FRANCAISE

La position de mise à disposition (MAD) auprès de la Polynésie française

Durée du séjour réglementé : 2 ans renouvelable une fois à la demande de la Polynésie française.

Compétences de la Polynésie française :

- fixe les conditions de travail dans le respect des dispositions statutaires;
- choisit librement les personnels dont il demande la MAD ;
- affectation;
- rédaction des lettres de mission (hors personnels de direction collèges et lycées);
- mouvement annuel;
- notation, appréciation professionnelle;
- proposition pour l'avancement;
- Inspection dans le 1er degré;
- autorisations exceptionnelles d'absence;
- formation dans le cadre d'une convention tripartite avec l'Etat et l'UPF et l'ESPé (hors congés de formation).

REUNION D'ACCUEIL DES PERSONNELS MAD 2019

DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS

DES COMPETENCES PARTAGEES ENTRE L'ETAT ET LA POLYNESIE FRANCAISE

La position de mise à disposition (MAD) auprès de la Polynésie française

<u>Compétences de l'Etat</u> :

- Avancement (Propositions émises par la Polynésie française)
- Pouvoir disciplinaire (la procédure peut être initiée à la demande de la Polynésie française)
- Prise en charge de la rémunération;
- Congés de formation

<u>Compétences partagées</u> :

- Rédaction des lettres de mission des personnels de direction et des personnels d'inspection
- Contrats d'objectifs dans le 1er et 2nd degrés
- Validation des projets d'établissement

REUNION D'ACCUEIL DES PERSONNELS MAD 2019

DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS

UN SERVICE DEDIE : LA DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS

La Direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE) est placée sous l'autorité du ministre en charge de l'éducation de la Polynésie française.

Le ministre en charge de l'éducation de la Polynésie française :

- met en œuvre les conventions relatives au secteur éducatif de sa compétence, et notamment la convention Etat-Polynésie française n°99-16 du 22 octobre 2016 relative à l'éducation entre la Polynésie française et l'Etat ;
- est chargé du suivi de la charte de l'éducation érigée en loi en 2017 à travers la politique éducative qu'il définit ;
- présente au conseil des ministres tout projet et toute action relative à l'éducation et à l'enseignement supérieur.

REUNION D'ACCUEIL DES PERSONNELS MAD 2019

DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS

UN SERVICE DEDIE : LA DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS

La Direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE) :

- exerce ses missions sur l'ensemble des enseignements primaires et secondaires de compétence territoriale y compris ceux dispensés dans les centres d'éducation aux technologies appropriées au développement (CETAD) et les classes post-baccalauréat ouvertes dans les établissements publics d'enseignement de Polynésie française (EPEPF);

- veille à la mise en œuvre des orientations générales du pays en matière de politique éducative ainsi qu'à l'application des conventions relatives à l'éducation passées avec l'Etat ;

- contrôle et veille à l'organisation et à la gestion administrative et financière des enseignements du second degré.

REUNION D'ACCUEIL DES PERSONNELS MAD 2019

DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS

UN SERVICE DEDIE : LA DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS

Organisation de la (DGEE) :

Echelon central :

- **Direction**
  - **Bureau des affaires juridiques et du contrôle interne**
  - **Bureau de l'évaluation des performances de la politique éducative**
  - **Une conseillère techniques à mi-temps infirmière et demande en cours d'un assistante sociale**
- **Département dénommé « secrétariat général »** chargé d'assurer les fonctions supports et les ressources nécessaires aux missions du service:
  - Bureau des ressources humaines chargé de la gestion administrative individuelle et collective des personnels en fonction dans le service, ainsi que ceux affectés dans les établissements scolaires
  - Bureau des moyens scolaires
  - Bureau des finances et de la comptabilité
  - Bureau des examens
  - Bureau de la logistique

REUNION D'ACCUEIL DES PERSONNELS MAD 2019

DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS

UN SERVICE DEDIE : LA DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS

Organisation de la (DGEE) :

Echelon central :

- **département de l'informatique et du numérique éducatif** chargé de concevoir les outils numériques pour favoriser l'apprentissage au moyen des technologies usuelles de l'information et la communication (TUIC). Il assure la fonction support des systèmes d'information ;
- **département de la vie des écoles et des établissements** chargé de la coordination des actions se rapportant à la vie scolaire des établissements des premier et second degrés ;
- **département de l'action pédagogique et éducative** chargé de la coordination des actions se rapportant à la « vie de l'élève » et aux projets d'école et d'établissement ;
- **département de l'orientation et de l'insertion** chargé de l'animation et de l'accompagnement à l'orientation et, du conseil à l'élaboration de la carte de formation en assurant l'orientation, l'affectation et le suivi du parcours scolaire des élèves.

DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS

UN SERVICE DEDIE : LA DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS

Organisation de la (DGEE) :

Echelon de mise en œuvre :

- **Echelon technique de mise œuvre**, composé des cellules suivantes, placées sous la responsabilité d'un personnel issu d'un corps d'inspection pédagogique :
  - Centre d'information et d'orientation (CIO)
  - Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)
  - Antenne du Centre national d'enseignement à distance (CNED)
  - Suivi des élèves à besoin éducatifs particuliers (ASH)
  - Centre des jeunes adolescents (CJA)
  - Réseau d'éducation prioritaire (REP +)

REUNION D'ACCUEIL DES PERSONNELS MAD 2019

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS

UN SERVICE DEDIE : LA DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS

Organisation de la (DGEE) :

Echelon de mise en œuvre :

- Subdivision des Iles du Vent

- **Subdivisions déconcentrées** de la direction générale de l'éducation et des enseignements :
  - Archipels des îles Sous-le-Vent
  - Archipel des îles Tuamotu et Gambier
  - Archipel des îles Australes
  - Archipel des îles Marquises

Les subdivisions déconcentrées dénommées « circonscriptions pédagogiques » mettent en œuvre la politique éducative dans les écoles qui leurs sont rattachées. Chaque cellule est placée sous la responsabilité d'un personnel issu d'un corps d'inspection pédagogique.

REUNION D'ACCUEIL DES PERSONNELS MAD 2019

DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS

UN SERVICE DEDIE : LA DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS

Organigramme de la DGEE (mis à jour sur le site de la DGEE)

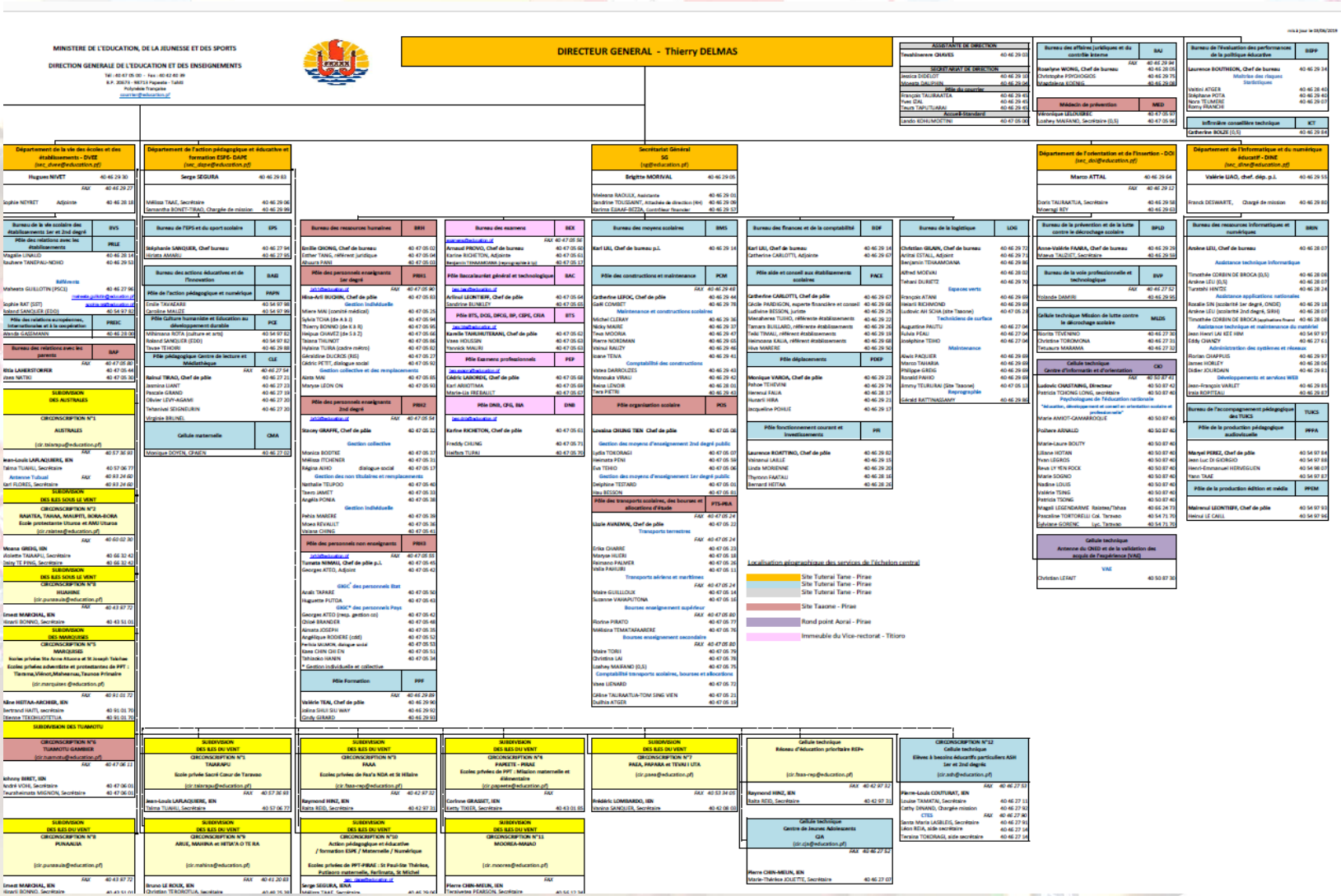

REUNION D'ACCUEIL DES PERSONNELS MAD 2019

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS

PRESENTATION DE LA CHARTE DE L'EDUCATION DE LA POLYNESIE FRANCAISE

Cette charte adoptée par loi du pays n° 2017-15 du 13 juillet 2017 :

- Enonce les finalités de l'éducation en Polynésie française
- Fixe ses objectifs et ses principes généraux
- Détermine les orientations nécessaires au pilotage du système éducatif

Article 1er : L'éducation est la priorité de la Polynésie française.

Elle a pour finalité d'élever l'enfant pour qu'il devienne une personne responsable, un citoyen respectueux de lui-même, des autres et de l'environnement. La Polynésie française fait donc de son système éducatif l'instrument qui garantit à sa société sa cohésion sociale, son bien être et son développement durable, dans le respect de son identité, de ses langues, de sa culture et de son histoire.

…..

REUNION D'ACCUEIL DES PERSONNELS MAD 2019

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS

PRESENTATION DE LA CHARTE DE L'EDUCATION DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Des grands principes regroupés en trois rubriques :

- **Une école pour tous**

  Obligation scolaire, signalement de l'absentéisme, laïcité, égalité d'accès, droits et obligations des élèves, attachement à la réussite de tous, isolement géographique, allocation des ressources, élèves porteur de handicap….

- **Une école performante**

  Garantie des connaissances et compétences de base, valorisation des langues polynésiennes, organisation, continuité, qualité de l'enseignement, élévation du niveau de qualification, recherche et innovations pédagogiques, meilleure orientation possible pour chaque élève, adaptation des rythmes scolaires, appui sur les réalités polynésiennes

- **Une école ouverte**

  Implication des familles, interaction de l'école avec la société, ouverture au monde professionnel, ouverture au monde, notamment la région Pacifique, médiation

REUNION D'ACCUEIL DES PERSONNELS MAD 2019

PRESENTATION DE LA CHARTE DE L'EDUCATION DE LA POLYNESIE FRANCAISE

La Charte de l'éducation s'appuie sur une démarche de performance :

- Des objectifs prioritaires
- Des actions pour leur mise en œuvre
- Des indicateurs qui en mesurent la performance

→ Permet d'évaluer la politique de l'éducation

→ Permet de rendre compte aux représentants de l'assemblée de la Polynésie française

→ Permet de rendre compte de l'utilisation des moyens mis à disposition par l'Etat dans le cadre du dialogue de gestion

Le pilotage s'appuie sur des contrats d'objectifs

REUNION D'ACCUEIL DES PERSONNELS MAD 2019

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS

PRESENTATION DE LA CHARTE DE L'EDUCATION DE LA POLYNESIE FRANCAISE

Charte de l'éducation et pilotage du système éducatif

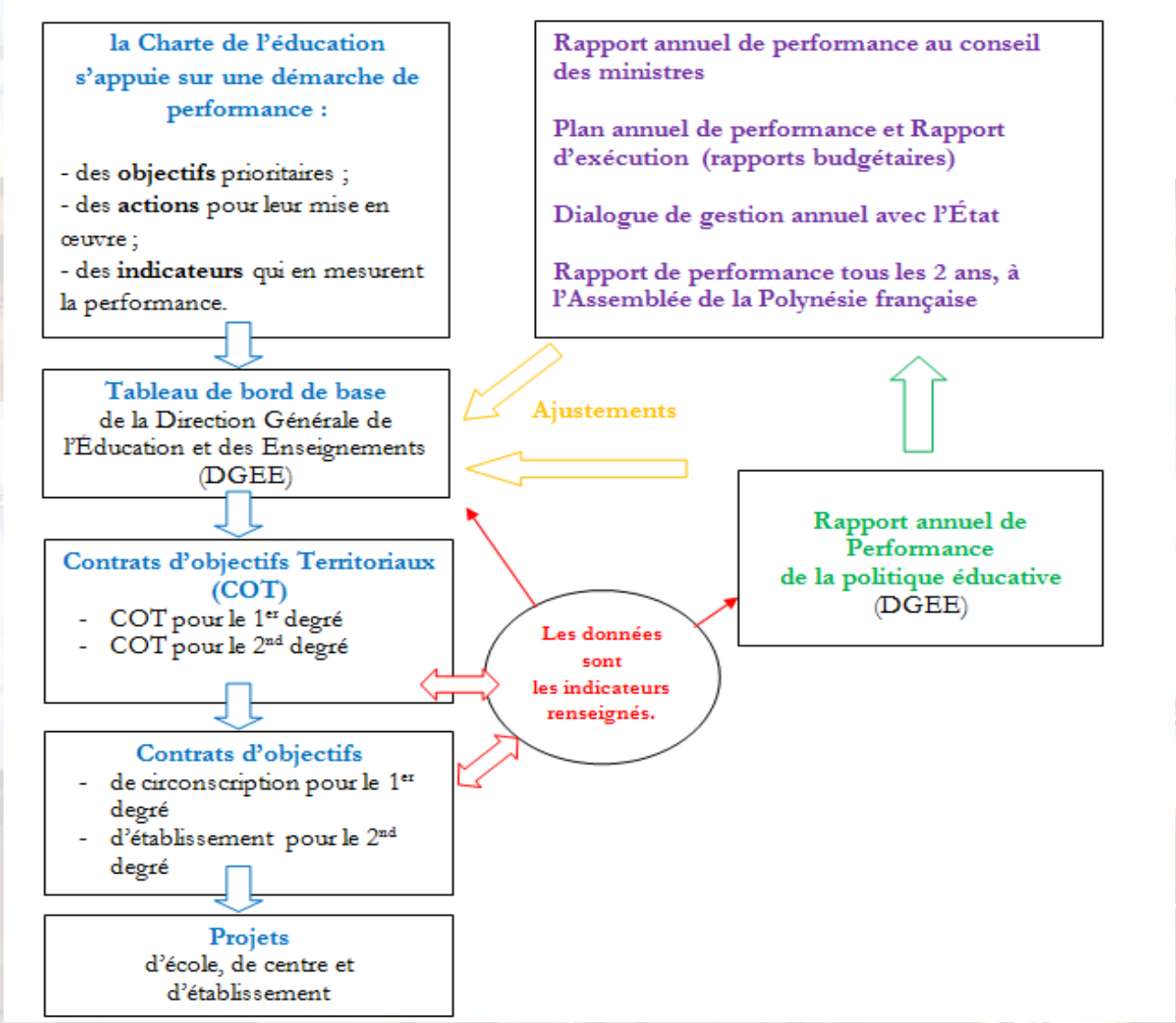

REUNION D'ACCUEIL DES PERSONNELS MAD 2019

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS

LES CHIFFRES CLES DU SYSTÈME EDUCATIF POLYNESIEN

Dans le premier degré

Nombre d'écoles et de CJA :

	Public	Privé
Maternelle	26	2
Élémentaire	29	3
Primaire	117	12
CJA	21	0

Les CJA : Créés à la demande des communes par le conseil des ministres de la Polynésie française, ils ont pour mission :

- de permettre à des élèves en difficulté scolaire en fin de primaire, de poursuivre des études au moins jusqu'au terme de la scolarité obligatoire (16 ans) ;
- de doter chacun d'eux d'une formation professionnelle polyvalente alliant théorie et pratique (50% du temps étant consacrée à la pratique en ateliers) dans des domaines liés au développement de la Polynésie française (agriculture, artisanat, tourisme, activités de la mer, bâtiment…) ;
- de favoriser la scolarisation des adolescents et leur éducation à la citoyenneté notamment à travers un fonctionnement coopératif des centres

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS

LES CHIFFRES CLES DU SYSTÈME EDUCATIF POLYNESIEN

Dans le premier degré

Nombre d'élèves

	Public	Privé
Maternelle	11242	2105
Elémentaire	18390	4184
ULIS	89	10
CJA	540	0
ASH	19	85
Total	30458	6384

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS

LES CHIFFRES CLES DU SYSTÈME EDUCATIF POLYNESIEN

Dans le premier degré

Nombre d'enseignants

Ecoles	1594
CJA	50
ASH	161
DGEE	19
Autres, Espé-Pf, syndicat…	21
Total Enseignant du 1er degré	**1845**

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS

LES CHIFFRES CLES DU SYSTÈME EDUCATIF POLYNESIEN

Dans le second degré

Nombre de collèges

	Collège	
	Public	Privé
Collèges	26	8
SEGPA (intégrées en collège)	5	0
CETAD (intégrés en collège)	14	5
GOD (rattaché à un collège)	13	0
CED	0	2

Nombre de lycées

	Lycée	
	Public	Privé
Lycées Professionnels	3	3
Lycées Polyvalents	5	1
Lycées d'enseignement général et technologique	2	3

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS

LES CHIFFRES CLES DU SYSTÈME EDUCATIF POLYNESIEN

Dans le second degré

Nombre d'élèves

		Public		Privé
Collège		12949		4652
	SEGPA		409	
	ULIS		22	
CETAD		520		
CED				267

	Public	Privé
Lycées Professionnels	4145	1117
LGT (2nd → terminale)	4487	2022
STS	861	183
CPGE	80	
Autres (post bac)	74	

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS

LES CHIFFRES CLES DU SYSTÈME EDUCATIF POLYNESIEN

Dans le second degré

Nombre d'enseignants

Collèges		933	
	SEGPA		38
	CETAD		88
	GOD		10
Lycées		880	
Sur 2 établissements		29	
Enseignant (2nd degré)		1842	

50% des enseignants et 30% des personnels de direction sont originaires ou locaux

REUNION D'ACCUEIL DES PERSONNELS MAD 2019

LES CHIFFRES CLES DU SYSTÈME EDUCATIF POLYNESIEN

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS

DGEE - Bureau des Examens

SOMMAIRE

Examens - Session 2019

EXAMENS		INSCRITS	PRESENTS	ADMIS	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion	DSCG	-	-	-	N/S*	N/S*	N/S	N/S	N/S	N/S
Diplôme de Comptabilité et de Gestion	DCG	-	-	-	N/S*	N/S*	N/S	N/S	N/S	N/S
Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé	DEES	34	34	5	14,71%	-	-	-	-	-
Brevet de Technicien Supérieur	BTS	612	594	470	79,12%	72,74%	71,72%	65,77%	70,50%	70,71%
Baccalauréat Général	BCG	1 228	1 213	1 070	88,21%	90,13%	88,00%	89,12%	85,52%	87,96%
Baccalauréat Technologique	BTN	900	860	753	87,56%	82,71%	85,49%	83,96%	82,68%	83,24%
Baccalauréat Professionnel	BCP	1 229	1 224	995	81,29%	76,37%	78,77%	74,96%	76,71%	74,88%
Brevet Professionnel	BP	-	-	-	N/S*	N/S*	N/S	N/S	N/S	N/S
Mentions Complémentaires niv.4	MC4	59	53	47	88,68%	87,50%	89,36%	61,40%	97,14%	85,71%
Mentions Complémentaires niv.5	MC5	32	28	26	92,86%	75,00%	47,37%	94,12%	63,16%	72,00%
Brevet d'Etudes Professionnelles	BEP	1 105	1 098	885	80,60%	82,01%	89,09%	76,78%	77,75%	77,68%
Certificat d'Aptitude Professionnelle	CAP	715	700	542	77,43%	78,35%	85,02%	82,65%	79,02%	77,35%
Diplôme National du Brevet	DNB	4 636	4 326	3 284	75,91%	70,05%	79,81%	64,07%	67,34%	64,73%
Certificat de Formation Générale	CFG	696	679	538	79,23%	85,47%	94,87%	89,41%	93,19%	81,67%
Certificat d'Aptitude à l'Ens. Aéronautique	CAEA	2	2	2	100,00%	50,00%	50,00%	-	-	-
Brevet d'initiation Aéronautique	BIA	210	188	118	62,77%	62,63%	75,70%	37,50%	61,29%	35,19%
Brevet Polynésien des métiers d'art	BPMA	15	15	15	100,00%	-	-	-	-	-
Certificat Polynésien des métiers d'art	CPMA	15	15	14	93,33%	-	-	-	-	-
Certificat Polynésien d'Aptitude Professionnelle	CPAP	98	93	90	96,77%	85,71%	-	-	-	-
Cerfificat d'Aptitude Professionnelle au Dvpt	CAPD	-	-	-	-	76,01%	83,33%	77,66%	85,16%	86,18%
Certificat de Formation Professionnelle	CFP	-	-	-	-	75,00%	100,00%	100,00%	100,00%	86,67%
TOTAL TOUS EXAMENS		**11 586**	**11 122**	**8 854**	**79,61%**	**76,58%**	**82,35%**	**73,09%**	**74,73%**	**73,22%**

*: Non significatif : Les candidats inscrits ne sont pas tous en année terminale ; ils présentent l'examen sur plusieurs sessions tout en conservant le bénéfice des notes acquises les années antérieures.

DES ACTIONS CIBLEES : le décrochage scolaire

Définition: est décrocheur tout jeune de plus de 16 ans qui sort du système éducatif sans diplôme ni qualification.

À moins de 16 ans, il s'agit de déscolarisation (âge légal d'instruction obligatoire).

Cellule « mission de lutte contre le décrochage scolaire » : en étroite collaboration avec les EPE et l'appui du CIO, la MLDS offre dès fin aout 3 types de mesures selon le profil des jeunes, mais propose aussi des solutions individualisées.

La cellule intervient également à titre préventif en formant les référents « décrochage scolaire » des EPE, afin de soutenir et d'encourager le développement de la **persévérance scolaire**.

La **MLDS** accueille environ **90 jeunes** par an depuis 2 ans.

Une MLDS ouvre à cette rentrée scolaire au Lycée de Taravao, presqu'île.

À l'issue d'un an d'accompagnement, **plus de 3 jeunes sur 4** ont eu une solution effective de formation ou d'insertion.

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS

DES ACTIONS CIBLEES : les transports scolaires

En Polynésie française 26 566 élèves bénéficient du transport scolaire, répartis comme suit :

- 23 096 élèves par voie terrestre ;
- 2 055 élèves par voie maritime ;
- 1 415 élèves par voie aérienne.

L'organisation du transport scolaire, exercée par la direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE), est régie par la délibération n° 79-18 du 29 janvier 1979 modifiée.

Pour bénéficier du transport scolaire, l'élève doit obligatoirement :

- Etre domicilié à plus d'un kilomètre de l'établissement scolaire ;
- Etre scolarisé dans un établissement d'enseignement conformément à la carte de formation et son secteur de recrutement.

DES ACTIONS CIBLEES : les transports scolaires

Compte tenu de l'étendue géographique et du tissu social, le transport des élèves vers leur établissement scolaire est un service gratuit.

Cette gratuité est rendue possible grâce à un financement sur le budget de la collectivité complété par une participation de l'Etat.

Le budget alloué au transport scolaire est de 1,450 milliards F.CFP (12 151 000 euros) dont la participation de l'Etat s'élève à 322 millions F.CFP (2,7 millions d'euros).

L'organisation du transport scolaire par voies maritime et/ou aérienne, sur un périmètre géographique aussi vaste que l'Europe, est une opération complexe pour tenir compte des installations portuaires et aéroportuaires existantes, mais également de la carte de formation qui est offerte aux élèves.

Concernant le transport scolaire par voie terrestre, il est à préciser un service d'exploitation qui manque de régularité d'horaires et une prise en charge de l'élève peu satisfaisante.

LES RISQUES MAJEURS

La Polynésie vit régulièrement des séquences météorologiques à haut risques :

- Intempéries avec de violentes pluies occasionnant le débordement des rivières (trois épisodes l'année dernière)
- Episodes de vents forts pouvant se transformer en cyclone
- Tsunami

1- Vous devez avoir dans chaque établissement un PPMS pour tous ces risques (correspondante à la DGEE : Mme Stéphanie Sanquer)

2- Une cellule de crise ETAT/PAYS existe au Haut-commissariat qui coordonne les secours et les flux d'information

3- Une cellule de crise spécifique existe à la DGEE pour une communication directe avec les écoles, les collèges et les lycées. Un système d'information par SMS est opérationnel.

4- En cas d'épisode gravissime, la radio reste un moyen d'information prioritaire.

5- Les vinis du DG et SG ainsi que DVEE et DAPE vous seront communiqués.

REUNION D'ACCUEIL DES PERSONNELS MAD 2019

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS

LE KIT DES CONTACTS TELEPHONIQUES POUR LA RENTREE

Vini du Directeur général : 87 22 66 07 pour les applications MP, WhatsApp et Signal

Vini de la secrétaire générale adjointe chargée des ressources humaines : 87 79 29 35 (Mme Sandrine TOUSSAINT)

Vini de la secrétaire générale adjointe chargée des affaires financières et comptables : 87 37 40 85 (Mme Karima EJJAAF-BEZZA)

Vini du DVEE : – Vini du DAPE : 87 31 71 44 (M. Serge SEGURA)

Pour votre prise de fonction, les contacts incontournables en cas d'interrogation technique :

Les moyens scolaires (DGH, IMP) : Lovaïna CHUNG TIEN au 40 47 05 08

La carte scolaire du premier degré : Delphine Testard au 40 47 05 01

L'ensemble des ressources humaines : Emilie CHONG 40 47 05 02

RH 1 pour les personnels du 1er degré : Hina-Arii BUCHIN au 40 47 05 83

RH 2 pour les enseignants et CPE : Stacey GRAFFE au 40 47 05 32

RH 3 pour les personnels non enseignants : Tumata NIMAU au 40 47 05 45

Les problématiques d'applications nationales : Arsène LEU au 40 46 28 07

Les problématiques de réseau : James HORLEY au 40 47 28 06

Les problématiques comptables et financières : Karl LIU au 40 46 29 14

Les Problématiques de transport scolaire : Lizzie AVAEMAI au 40 47 05 22

Les problématiques de maintenance et de construct° : Cathy LEFOC au 40 46 29 44

REUNION D'ACCUEIL DES PERSONNELS MAD 2019

Le site internet et la page Facebook de la DGEE

DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS

« DGEE Polynésie »

http://www.education.pf